

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 22 février 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance émise relativement aux tarifs du Service BIXI pour la saison 2023 (3)

Cette ordonnance, adoptée en vertu des articles 68 et 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), remplace les tarifs prévus aux articles 58 à 67 du règlement.

Ordonnance émise afin de désigner le secteur « Rue Sainte-Catherine Est » aux fins de l'application du règlement (4)

Cette ordonnance, adoptée en vertu de l'article 4 Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier (RCG 18-042), prévoit que le règlement s'applique au secteur désigné à partir du 15 mars 2023.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 28 février 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat